

Bulletin d'informations

du 16 novembre 2004

SOMMAIRE

Informations administratives

- ❖ Stage préparant au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée
- ❖ Réunion d'information pour le stage préparant au diplôme de directeur d'établissement
- ❖ Stage de préparation au diplôme d'état de psychologie scolaire
- ❖ Stage de préparation au CAPA-SH
- ❖ Réunion d'information pour le stage CAPA-SH
- ❖ Inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement spécialisé
- ❖ Candidature à des postes dans des établissements de la mission laïque française à l'étranger

- STAGE PRÉPARANT AU DIPLOME DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION ADAPTÉE ET SPÉCIALISÉE – ANNÉE SCOLAIRE 2005-2006

Réf : Arrêté du 19 février 1998 modifié par l'arrêté du 9 janvier 1995

Circulaire n° 95-003 du 4 janvier 1995

Note de service n° 2004-164 du 4 octobre 2004 — [BO n°37 du 14 octobre 2004](#)

Conditions à remplir :

- Être soit : * titulaire du CAPSAIS
 - * titulaire du diplôme de psychologue scolaire
 - * nommé à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire
- Avoir exercé pendant **5 ans au moins** au 1^{er} septembre de l'année de l'examen (2006) dans un emploi relevant de l' AIS, dont 3 ans après l'obtention de l'un des diplômes précités, ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

Une priorité sera accordée aux candidats ayant encore au moins trois années de services à effectuer à l'issue du stage.

Les dossiers seront fournis sur demande par la **DIPER - 03.86.72.20.22**, et devront être retournés à l'IEN de circonscription pour le **6 décembre 2004**.

oOo

- STAGE PRÉPARANT AU DIPLOME DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION ADAPTÉE ET SPÉCIALISÉE – RÉUNION D'INFORMATION.

Une réunion d'information est organisée à l'intention des personnels qui souhaitent suivre le stage préparant au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée pendant l'année scolaire 2005-2006.

Cette réunion se tiendra à l'Inspection Académique le **mercredi 1^{er} décembre à 9 heures**.

oOo

- STAGE DE PRÉPARATION AU DIPLOME D'ÉTAT DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2005-2006.

Réf : Décret n°89-684 du 18 septembre 1989

Arrêté du 16-01-1991 et note de service 91-022 du 29 janvier 1991

Note de service 2004-195

Conditions à remplir :

- Être instituteur ou professeur des écoles titulaire et avoir effectué 3 ans de services effectifs d'enseignement dans une classe (les services effectués en tant que faisant fonction de psychologue scolaire, éducateur en internat ou chargés de rééducation ne sont pas considérés comme de l'enseignement),
- Être titulaire de la licence de psychologie (les candidatures des enseignants qui se présenteront à la licence de psychologie en juin 2005 seront acceptés sous réserve d'admission),
- S'engager à exercer, à l'issue de la formation, les fonctions de psychologue scolaire pendant 3 années consécutives dans le département de l'Yonne,
- Une priorité sera accordée aux candidats ayant encore au moins 3 années de service à effectuer.

Les enseignants intéressés par le stage doivent demander le dossier à la **DIPER - 03.86.72.20.22** et le retourner à l'IEN de circonscription pour le **6 décembre 2004**.

oOo

- STAGE DE PRÉPARATION AU CAPA-SH – ANNÉE SCOLAIRE 2005-2006.

Réf : Décret 2004-13 du 5 janvier 2004

Circulaire n° 2004-030 du 16 février 2004

Conditions à remplir :

- Être instituteur ou professeur des écoles titulaire,
- S'engager à exercer des fonctions relevant de l' AIS pendant 3 années dans l'option choisie.

Les candidats intéressés par le stage doivent demander un dossier à la **DIPER - 03.86.72.20.22** et le retourner pour le **10 janvier 2005** à l'IEN de la circonscription.

oOo

- STAGE CAPA-SH – RÉUNION D'INFORMATION.

Une réunion d'information est organisée à l'intention des enseignants qui sont intéressés par le stage de préparation au CAPA-SH pour l'année scolaire 2005 - 2006.

Cette réunion se tiendra le **mercredi 1^{er} décembre 2004 à 10 heures** à l'inspection académique.

oOo

- INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ (Décret n° 74-388 du 08 mai 1974 modifié). RENTRÉE 2005.

* Directeur d'école d'application

* Directeur du CMPP

* Directeur d'établissement spécialisé.

Les maîtres intéressés qui remplissent les conditions requises sont priés d'en informer la division du personnel (DIPER), 03 86 72 20 00 poste 2030, afin que les notices de candidature leur soient envoyées (l'inscription sur la liste d'aptitude doit être renouvelée chaque année).

Le type de direction sollicité devra être mentionné sur la notice de candidature.

Les personnels en stage en vue de préparer le DDEEAS peuvent faire acte de candidature à titre conditionnel.

Les dossiers devront être adressés à l'IEN de la circonscription pour le **13 décembre 2004**.

oOo

- CANDIDATURE À DES POSTES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER – ANNÉE SCOLAIRE 2005-2006.

(Voir **BOEN n°41 du 11 novembre 2004**)

J'attire votre attention sur les modalités de demande de dossier de candidature à des postes dans des établissements de la mission laïque à l'étranger.

L'Inspecteur d'Académie
Marcel VERANI